

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 13 décembre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procuration(s) : Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Monsieur Nicolas MATT ayant donné pouvoir à Madame Françoise PFERSDORFF

Excusé(s) :

Absent(s) : Monsieur Mathieu CAHN

Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

N° CD/2018/146 - 040 - Ressources humaines
Proposition de mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le cadre d'emplois des médecins territoriaux.

Sur proposition de la Commission des finances et des affaires générales, et après avis favorable du comité technique réuni le 16 octobre 2018, le Conseil Départemental :

- décide l'instauration du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel selon les modalités déjà précisées dans la délibération du 25 juin 2018 (CD/2018/033) relative au nouveau régime indemnitaire du Département et rappelées dans les annexes 1 à 5 ci-jointes, avec effet du 1er janvier 2019, pour le cadre d'emplois des médecins territoriaux de la filière médico-sociale ;
- décide que l'évolution des montants maxima (plafonds) d'IFSE s'effectuera au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat ;
- adopte le principe de maintien des primes et indemnités aux cadres d'emplois et grades tels que détaillés par l'annexe 1, en l'absence de l'applicabilité du RIFSEEP à ces derniers à ce jour ;
- valide l'inscription de la dépense liée au régime indemnitaire au budget principal 2019 et sur les exercices suivants au chapitre 012.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181213-lmc1121923-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 19/12/18